

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 23 JUN 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 41
Nb. de représentés : 11
Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 04/112 :

Désignation d'un(e) représentant(e) de la commune au Comité Réunionnais du Tourisme (CRT)

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARIA Olivier, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Hélène, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, TAYLLAMIN Patricia, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, NASSIBOU Guilaine, VIRY Pascaline, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY POULLE Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, POTHIN Henri-Claude, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, DIJOUX Moze.

REPRESENTE (S) :

MM. FONTAINE Emilie (par Madame Lisa DERFLA), AHO NIENNE Sandrine (par Madame LAKERMANCE Michèle), VALY Nazir (par Madame Jennifer LABENNE), RIANI Richard (par Monsieur Mohammad OMARJEE), AGATHE Chantal (par Monsieur Willy TAN), GOVINDAMAL Frédéric (par Monsieur Valdo MAROUDE GOPALLE), CALOGINE Ketty (par Monsieur Olivier NARIA), ADIGADOU Marina (par Monsieur David LORION), ALBORA Stéphane (par Monsieur Lilian GOVINDASSAMY POULLE), TAILAMEE Caroline (par Monsieur Roger SELLY), ANDA SITA Jean Gaël (par Madame Moze DIJOUX).

ABSENT :

MM. PAPI Lionel.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 25 juin 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 juin 2026.



Accusé de réception en Préfecture
974-115-00001-2026-4-112-DE
Date de réception : 23/06/2026
Date de réception en Préfecture : 25/06/2026

David LORION

Affaire n°04/112 : Désignation d'un(e) représentant(e) de la commune au Comité Réunionnais du Tourisme (CRT).

Direction Générale des Services

Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de l'Assemblée Plénière du 28 mars 2024, les élus de la Région Réunion ont décidé de la création d'un nouveau Comité du tourisme pour notre île, sous la forme d'un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) dénommé « Comité Réunionnais du Tourisme ».

Cette structure unique du tourisme assurera à la fois les prérogatives d'un Comité Régional du Tourisme (CRT) et d'un Comité Départemental du Tourisme (CDT) et regroupera dans le cadre d'une nouvelle organisation, les missions de l'IRT et de la Fédération Réunionnaise du Tourisme (FRT).

La Région a souhaité associer étroitement à la gouvernance de cet organisme, aux côtés des socio-professionnels, l'ensemble des institutions intéressées par la question du tourisme, dont les 4 communes de l'île classées « station de tourisme » dans le but de piloter ensemble la stratégie de développement touristique de notre île.

Conformément aux statuts approuvés lors de l'Assemblée plénière du 28 mars 2024, il convient donc, de désigner l' élu(e) appelé(e) à représenter la collectivité au sein du Conseil d'Administration dudit EPIC.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE DESIGNER Madame AHO NIENNE Sandrine comme représentante de la collectivité pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'EPIC « Comité Réunionnais du Tourisme ».**
- **De l'AUTORISER à SIGNER tous les documents liés à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



David LORION